

Registre des délibérations du Conseil Municipal et des décisions du Maire

Séance du Conseil Municipal du lundi 31 mars 2015

Nombre de conseillers municipaux	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

L'an deux mille quinze et le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire.

PRESENTS : Tous les conseillers en exercice à l'exception de M Alan Faudot. qui a donné pouvoir à Mme M Lazennec.

Arrivée de M Faudot à 18 h 15 (point du jour :tarifs assainissement n° 2015-03-07)

Invitée: Madame Chantal Khedim, Trésorière Municipale

Mme M Lazennec été nommée secrétaire de séance

Approbation du procès verbal de la séance du 02 mars 2015

Le procès verbal de la réunion du 02 mars 2015, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé.

N° 2015.03.01**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2014: commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire,

Constatant que le Compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 109 466,94 €,

Décide, à l'unanimité,

D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 selon les modalités suivantes :

Section de fonctionnement	
Résultat reporté	51 336,29
Résultat de l'exercice : excédent 2014	58 130,65
Situation nette à la clôture de l'exercice 2014	109 466,94
Section d'investissement	
Résultat reporté	272 183,20
Résultat de l'exercice : déficit 2014	-241 058,59
Situation nette à la clôture de l'exercice 2014	31 124,61
(à reporter ligne 001 en RI BP 2015)	
Restes à réaliser dépenses	-152 903,93
Restes à réaliser recettes	0,00
Solde des restes à réaliser RAR 2014	-152 903,93
Résultat d'investissement après incorporation des RAR	-121 779,32
Affectation de résultat de l'exercice	
A l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068 en RI)	109 466,94
Au résultat de fonctionnement (ligne 002 en RF)	

N° 2015.03.02**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2014: assainissement**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire,

Constatant que le Compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 8 758,91 euros,

Décide, à l'unanimité,

D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 selon les modalités suivantes :

Section de fonctionnement	
Résultat reporté	11 454,18
Résultat de l'exercice : déficit 2014	-2 695,27
Situation nette à la clôture de l'exercice 2014	8 758,91
Section d'investissement	
Résultat reporté	-20 976,86
Résultat de l'exercice : excédent 2014	36 780,93
Situation nette à la clôture de l'exercice 2014	15 804,07
(à reporter ligne 001 en RI BP 2015)	
Restes à réaliser dépenses	0
Restes à réaliser recettes	0
Solde des restes à réaliser RAR 2014	0
Résultat d'investissement après incorporation des RAR	0
Affectation de résultat de l'exercice	

A l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068 en RI)	
Au résultat de fonctionnement (ligne 002 en RF)	8 758,91

N° 2015.03.03

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2014: CAMPING

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire,
Constatant que le Compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 540,22 euros,
Décide, à l'unanimité,

D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 selon les modalités suivantes :

Section de fonctionnement	
Résultat reporté	-623,02
Résultat de l'exercice : excédent 2014	4 163,24
Situation nette à la clôture de l'exercice 2014	3 540,22
Section d'investissement	
Résultat reporté	32 723,45
Résultat de l'exercice : déficit 2014	- 5 746,90
Situation nette à la clôture de l'exercice 2014	26 976,55
(à reporter ligne 001 en RI BP 2015)	
Restes à réaliser dépenses	0
Restes à réaliser recettes	0
Solde des restes à réaliser RAR 2014	0
Résultat d'investissement après incorporation des RAR	0
Affectation de résultat de l'exercice	
A l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068 en RI)	
Au résultat de fonctionnement (ligne 002 en RF)	3 540,22

N° 2015.03.04

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2014: lotissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire,
Constatant que le Compte administratif 2014 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 327 351,93 euros,
Décide, à l'unanimité,

D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 selon les modalités suivantes :

Section de fonctionnement	
Résultat reporté	- 325 929,25
Résultat de l'exercice : déficit 2014	- 1 422,68
Situation nette à la clôture de l'exercice 2014	- 327 351,93
Section d'investissement	
Résultat reporté	250 291,72
Résultat de l'exercice : déficit 2014	- 76 166,11
Situation nette à la clôture de l'exercice 2014	174 125,61
(à reporter ligne 001 en RI BP 2015)	
Restes à réaliser dépenses	0
Restes à réaliser recettes	0
Solde des restes à réaliser RAR 2014	0
Résultat d'investissement après incorporation des RAR	
Affectation de résultat de l'exercice	
A l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068 en RI)	
Au résultat de fonctionnement (ligne 002 en RF)	- 327 351,93

N° 2015.03.05

OBJET : Taux d'imposition 2015

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour 2015. La commission des finances propose de maintenir en 2015 les taux fixés l'an passé soit :

- Taxe d'habitation : 13,99 %
- Taxe foncière (bâti) : 18,94 %
- Taxe foncière (non bâti) : 41,42 %

Le produit attendu s'élève à 246 873 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- décide de maintenir en 2015 les taux d'imposition fixés l'an passé soit :
- Taxe d'habitation : 13,99 %

- Taxe foncière (bâti) : 18,94 %
- Taxe foncière (non bâti) : 41,42 %

N° 2015.03.06

OBJET : CAMPING : Tarifs 2015

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs du camping pour l'année 2015.

La commission des Finances, propose une augmentation de 2 % (arrondi)soit :

Forfait journalier par famille	
1 personne	4.80€
2 personnes	9.60€
3 à 5 personnes	15.00€
Personne supplémentaire	4.20€
Tarif jeune (moins de 20 ans)	4.20€
Branchement électrique	2.70€
Camping-car	11.30€
Camping-car : vidange et plein (eau 100l)	3.00€
Garage mort (pour absence 5 jours consécutifs)	4.20€
Groupe structuré : enfant	2.30€
tente	2.30€
Douche /personne extérieure au camping	2.00€
Lave-linge (avec fourniture de lessive)	4.90€
Sèche-linge	3.80€
Chien et chat	1.50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,
- approuve les tarifs proposés pour l'année 2015

N° 2015.03.07

OBJET : Tarifs assainissement 2015

Le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs de l'assainissement fixés en 2014.

Redevance fixe : 90.90 €

- Consommation de 0 à 150 m³ : 1,20 €
- Consommation de 151 à 250 m³ : 1,08 €
- Consommation de + de 250 m³ : 1,00 €

Madame le maire rappelle à l'assemblée que la commune a réalisé un réseau de transfert d'assainissement collectif vers la station d'épuration de Ploudalmézeau avec une mise en service en juillet 2013. A ce titre, la Lyonnaise des eaux facture la collecte et le traitement des eaux usées à la commune de Lampaul-Ploudalmézeau.

Le tarif facturé au m³ est de 1,85 €.

La commission des Finances, réunie les 18 et 23 mars 2015, propose de procéder à une augmentation progressive afin de rapprocher les tarifs pratiqués en 2014 du coût réel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée,

- à l'unanimité, décide d'augmenter le tarif de l'assainissement concernant la consommation de 33 % soit:
-Consommation de 0 à 150 m³ : 1,60€
-Consommation de 151 à 250 m³ : 1,44 €

Madame le Maire propose de procéder à une augmentation moins importante pour la tranche de consommation supérieure à 250 m³:

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée,

- par 11 voix pour, 2 contre (Brigitte Gallic, André Le Borgne) et 2 abstentions (Armelle Kerneïs et Hervé Teyssier); décide d'augmenter de 20 %. soit:
- Consommation de + de 250 m³ : 1,20 €

N° 2015.03.08

OBJET : SUBVENTION au CCAS 2015

Madame le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une subvention de 3 500 € au Centre Communal d'Action Sociale en 2015. Elle sollicite l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,
-décide d'octroyer une subvention de 3 500 € au CCAS pour l'année 2015.

N° 2015.03.09**ObjET : BUDGET 2015: COMMUNE**

Madame le Maire présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget "principal" 2015 de la commune.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 529 171 €. La section d'investissement s'équilibre à la somme de 407 472 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,
- adopte le budget "principal" 2015 de la commune.

N° 2015.03.10**ObjET : BUDGET 2015 : ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe assainissement 2015.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 39 065 €. La section d'investissement s'équilibre à la somme de 32 264 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,
- adopte le budget annexe assainissement 2015.

N° 2015.03.11**ObjET : BUDGET 2015 : CAMPING**

Madame le Maire présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe camping 2015.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 31 740 €. La section d'investissement s'équilibre à la somme de 34 916 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,
- adopte le budget annexe camping 2015.

N° 2015.03.12**ObjET : BUDGET 2015 : LOTISSEMENT DE PEN AR GEAR**

Madame le Maire présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe lotissement de Pen Ar Géar 2015.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 952 739 €. La section d'investissement s'équilibre à la somme de 825 339 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,
- adopte le budget annexe lotissement de Pen Ar Géar 2015.

N° 2015.03.13**ObjET : SEGILOG : renouvellement de contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services.**

Le Maire informe l'assemblée que le contrat avec la société SEGILOG, prestataire informatique, pour les logiciels de mairie, arrive à échéance le 30/04/15.

SEGILOG propose de reconduire le contrat pour trois ans aux conditions suivantes :

Pour un total de 6 534,00 € H.T destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels, soit un montant de 2 178,00 € H.T/an.

Pour un total de 726,00. € H.T destiné à la maintenance et à la formation, soit 242,00 € H.T/an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- approuve la proposition de SEGILOG telle que présentée ci-dessus et autorise le Maire à signer le contrat, pour une durée de trois ans.

N° 2015.03.14**ObjET : Redevance d'Occupation du Domaine Public - ELECTRICITE**

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Elle propose au conseil municipal :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2015;

- de fixer le montant de redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et les index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 28,60 % applicable à la formule de calcul issu du

décret précité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée, à l'unanimité,

- adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

N° 2015.03.15

OBJET : Aménagement de la route de la plage, tranche conditionnelle n° 2 / demande de fonds de concours communautaire au titre de travaux de remise en état avant intégration dans la voirie communautaire.

Le conseil municipal a approuvé, en date du 02/02/2015, les modifications des statuts de la communauté de communes du Pays d'Iroise concernant l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

La route de la plage est inscrite au schéma de voirie communautaire. Les travaux projetés sur la partie basse (tranche conditionnelle n°2) consistent à améliorer et à remettre la voie en bon état, afin de bénéficier d'un transfert à la CCPI.

A ce titre, la commune peut solliciter un fonds de concours communautaire à hauteur de 20 % du montant des travaux de voirie.

Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder au transfert de cette portion de la voie communale à la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- autorise Madame le Maire à solliciter un fonds de concours, auprès de la CCPI, au titre de travaux de remise en état avant intégration dans la voirie communautaire, pour l'opération précitée.

- décide du transfert vers la Communauté de Communes de la partie basse de la route de la plage.

AFFAIRES DIVERSES:

La séance est levée.

Lors de cette séance, les délibérations n°2015-03-01 à 2015-03-15 ont été votées.

Les délibérations n°2015-03-01 à 2015-03-15 ont été visées à la Préfecture de Quimper: les: 14/04/2015;24/04/2015 et 28/04/2015

APPRIOUAL Anne	TEYSSIER Hervé	LE BORGNE André	GALLIC Brigitte	LAZENNEC Martine
LABOURET David	CARLIER Guy	LENAFF Daniel	GUENA Henri	GIRARD Odile
KERNEIS Armelle	BODENES Marie	PRIOL Annie	FAUDOT Alan	LE GUEN Pierre